

Recrutement

« *Emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée* »



Grâce à l'ADEM, bénéficiez d'une aide pour la création d'un emploi d'insertion

Créer un emploi d'insertion pour chômeurs de longue durée

Le ministre du Travail et de l'Emploi peut accorder une aide financière pour la création d'emplois d'insertion pour des demandeurs d'emploi de longue durée.

Bénéficiaires

- l'État
- les communes et les syndicats communaux
- les établissements publics
- les sociétés d'impact sociétal dont le capital social est composé de 100% de parts d'impact
- les associations sans but lucratif (asbl)
- les fondations

Conditions

Les demandeurs d'emploi éligibles pour les emplois d'insertion doivent être

- âgés de 30 ans au moins
- inscrits à l'ADEM et sans emploi depuis au moins 12 mois.

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) doit être conclu pour un poste nouveau et non pas pour un poste existant devenu vacant et pour lequel une possibilité de remplacement par la voie normale de recrutement existe. L'employeur doit demander l'avis de la délégation du personnel sur la création d'un nouvel emploi d'insertion.

Montants

L'aide est accordée par le ministre sur avis de l'ADEM et est modulée en fonction de l'âge de la personne embauchée.

- L'aide à l'embauche des chômeurs de longue durée âgés de 30 à 49 ans est accordée à l'employeur pendant les trois premières années consécutives à l'embauche, suite à la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée (CDI).

Le Fonds pour l'emploi rembourse à l'employeur les frais salariaux réellement exposés :

100%	des frais salariaux pour la première année
80%	des frais salariaux pour la deuxième année
60%	des frais salariaux pour la troisième année.

- Pour les chômeurs âgés de 50 ans accomplis, le Fonds pour l'emploi rembourse 100% des frais salariaux réellement exposés jusqu'au jour de l'attribution au salarié d'une pension de vieillesse.



INTÉRESSÉ ?

Pour plus d'informations concernant les emplois d'insertion, veuillez contacter Fabio Scolastici, conseiller à l'ADEM, par mail : fabio.scolastici@adem.etat.lu ou par téléphone : 247-85095.

